



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude

Division des personnels
Gestion Collective

Affaire suivie par
M. Xavier ROCHEFORT
Division des personnels
Tél : 04.68.11.57.78
Mél : diper11@ac-montpellier.fr

Carcassonne, le 10 mars 2021

M. Rüdiger SETZKORN
Tél : 04.68.11.57.84
rudiger.setzkorn@ac-montpellier.fr

La directrice académique des services de l'Éducation nationale de
l'Aude

67 rue Antoine Marty – CS 40084
11000 Carcassonne

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Réf : 21 RS 102

Objet : Demande d'INTEGRATION dans le département de l'Aude - rentrée 2021- (INEAT)
Date limite retour DSDEN de l'Aude : 17 mai 2021

Conformément aux instructions ministérielles parues au bulletin officiel de l'Éducation nationale spécial n° 10 du 16 novembre 2020 un mouvement complémentaire est organisé par exeat et ineat directs.

Les personnels qui souhaitent intégrer le département de l'Aude doivent :

Formuler une demande écrite d'ineat par la voie hiérarchique à l'attention de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Aude précisant le motif invoqué (convenance personnelle, rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe, handicap).

Ces demandes devront obligatoirement préciser les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre l'intéressé(e) rapidement.

Pièces justificatives à joindre selon le type de demande :

- photocopie du livret de famille pour les candidat(e)s marié(e)s ou non marié(e)s ayant des enfants reconnus par les deux parents,
- attestation d'inscription d'un pacte civil de solidarité,
- attestation de reconnaissance anticipée d'un enfant,
- attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date et le lieu de prise de fonction et si l'intéressé(e) est toujours en poste,
- document officiel précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents,
- certificat de scolarité (pour enfants de moins de 20 ans), certificat d'apprentissage (pour les enfants de 16 à 20 ans),
- dossier MDPH ou preuve de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé.
- dossier médical sous pli cacheté, à adresser :
au médecin de prévention de l'Aude et des Pyrénées Orientales, le docteur de JONG,
45, avenue Jean Giraudoux
B.P. 71080
66103 PERPIGNAN cedex
tél : 04.68.66.28.54
nicole.de-jong@ac-montpellier.fr

Pour la rectrice, et par délégation,
la directrice académique
des services de l'Éducation nationale de l'Aude,


Claudie FRANÇOIS GALLIN